

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE JUNAS DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José, Maire**.

Présents : Mme PELLET Marie-José, Mme VEYRET Marie-Josée, M. BOURREL Christian, Mme FAVAS Sylvie, Mme LESAGE Véronique, Mme CAM Morgane, M. TERME Élian, M. NÈGRE Éric, M. ROUSSEL Guillaume, M. ANDRÉ Guy, M. VAUCLARE Jean-Luc.

A noter que M. Yannick REDON a été présent à partir de la délibération N°CM2025-04-10-05

Procurations : Mme ROUX Marie à Mme PELLET Marie-José, M. REDON Yannick à M. ROUSSEL Guillaume (A noter que M. Yannick REDON a été présent à partir de la délibération N°CM2025-04-10-05).

Absents : Mme FROMENT Valérie, Mme CHAZEL Claire.

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée.

Date de la convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage de la convocation : 03 avril 2025

N°CM2025-04-10-01 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2025 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

N°CM2025-04-10-02 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

CM2025-04-10-01	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 24 FEVRIER 2025
CM2025-04-10-02	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025
CM2025-04-10-03	BUDGET COMMUNE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
CM2025-04-10-04	BUDGET COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS 2024
CM2025-04-10-05	BUDGET COMMUNE VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE
CM2025-04-10-06	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE : « PROJET IMMOBILIER »
CM2025-04-10-07	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CM2025-04-10-08	BUDGET COMMUNE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
CM2025-04-10-09	BUDGET PROJET IMMOBILIER APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
CM2025-04-10-10	BUDGET PROJET IMMOBILIER AFFECTATION DES RESULTATS 2024

CM2025-04-10-11	BUDGET PROJET IMMOBILIER VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
CM2025-04-10-12	BUDGET ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
CM2025-04-10-13	BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2024
CM2025-04-10-14	BUDGET ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
	QUESTIONS DIVERSES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

N°CM2025-04-10-03 – BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	784 944,84 €
Recettes	903 822,18 €
Résultats de l'exercice	118 877,34 €
Excédent/déficit antérieur reporté	315 627,57 €
Résultat de fonctionnement	434 504,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	69 831,57 €
Recettes	31 818,31 €
Résultats de l'exercice	-38 013,26 €
Excédent/déficit antérieur reporté	150 637,76 €
Résultat d'investissement	112 624,50 €

L'ENSEMBLE	
Dépenses	854 776,41 €
Recettes	935 640,49 €
Résultats de l'exercice	80 864,08 €
Excédent/déficit antérieur reporté	466 265,33 €
Résultat de l'exercice	547 129,41 €

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Madame le Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Éric NÈGRE, 1er Adjoint, pour permettre à l'Assemblée de voter.

Après en avoir délibéré à l'**Unanimité**, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°CM2025-04-10-04 – BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2024 décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 434 504,91 €, au budget primitif 2025, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 434 504,91 €	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	90 000,00 €
	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	344 504,91 €

Délibération adoptée à l'**Unanimité**.

N°CM2025-04-10-05 – BUDGET COMMUNE – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des taxes directes locales ainsi :

- **Taux de la taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,28% ;**
- **Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 55,09% ;**
- **Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10,97%.**

Elle expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'Unanimité, de maintenir les taux d'imposition définis en 2024 et tels que détaillés ci-dessus.

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

N°CM2025-04-10-06 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE : « PROJET IMMOBILIER »

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du budget principal pour équilibrer le budget annexe « Projet Immobilier ».

Pour cela, elle détaille les montants nécessaires :

Sur le budget général :

En dépense de fonctionnement, chapitre 65, article 65821 : **39 514 €**

Sur le budget annexe « projet immobilier » :

En recette de fonctionnement, chapitre 75, article 755 : **39 514 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le virement de la subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe « Projet Immobilier » comme détaillé ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2025,
- **Autorise** Madame le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Délibération adoptée à l'Unanimité.

N°CM2025-04-10-07 BUDGET COMMUNE- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions aux associations telle que définie ci-dessous :

Associations	Subventions 2024	Demandes 2025	Propositions 2025 Commission
ANT	400,00 €	600,00 €	400,00 €
Articulateurs		800,00 €	500,00 €
APE	600,00 €	800,00 €	600,00 €
Chasse	1 000,00 €	1 000,00 €	700,00 €
Hommes et cailloux	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Jazz à Junas	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Jeunesse Junassole	1 000,00 €	2 000,00 €	1 400,00 €
Junas OM	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Mont Redonnet	500,00 €	600,00 €	500,00 €
Pep's	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Rugby CV	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
TMJ	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Vwraidaventures		800,00 €	0,00 €
TOTAL	10 400,00 €	15 500,00 €	12 000,00 €
CCAS	2 000,00 €		2 500,00 €
Caisse des écoles	600,00 €	600,00 €	600,00 €

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget primitif 2025.

Délibération adoptée à l'Unanimité.

N°CM2025-04-10-08 – BUDGET COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2024 en fonctionnement et en investissement.

Le projet présenté s'équilibre à :

- 1 205 450,91 € en section fonctionnement
- 623 111,41 € en section d'investissement

Il se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2025
011- Charges à caractères général	246 300,00 €
012- Charges de personnel	308 200,00 €
014- Atténuation charges	149 000,00 €
023- Virement à la section d'investissement	320 606,91 €
65- Autres charges de gestion courante	159 164,00 €
66- Charges financières	22 000,00 €
68- Dotations amortissements	180,00 €
67- Charges exceptionnelles	0,00 €
Total dépenses FONCTIONNEMENT	1 205 450,91 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2025
013- Atténuation de charges	7 680,00 €
042- Opérations d'ordre	0,00 €
70- Produits de services	28 680,00 €
73- Impôts et taxes	12 000,00 €
731- Impositions directes	484 000,00 €
74- Dotations diverses	312 086,00 €
75- Autres produits de gestion	16 000,00 €
77- Produits spécifiques	500,00 €
002- Résultat d'exploitation reporté	344 504,91 €
Total Recettes FONCTIONNEMENT	1 205 450,91 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2025
16- Emprunts et dettes assimilés	57 800,00 €
20- Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	545 131,41 €
040- Opérations d'ordre	180,00 €
001- Déficit reporté	
Total dépenses INVESTISSEMENT	623 111,41 €

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2025
021- Virement de la section d'exploitation	320 606,91 €
10- Dotations	99 700,00 €
13- Subventions d'investissement	90 000,00 €
001- Résultat reporté	112 624,50 €
040- Opérations d'ordre	180,00 €
Total recettes INVESTISSEMENT	623 111,41 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte financier unique 2024, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitre le budget primitif 2025 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-dessus,

- **D'approuver** le programme des investissements 2025 et leurs financements.

Délibération adoptée à l'**Unanimité**.

N°CM2025-04-10-09 – BUDGET PROJET IMMOBILIER APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique.

Madame le Maire fait un récapitulatif du compte financier unique du budget annexe projet immobilier et fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	28 414,53 €
Recettes	52 500,00 €
Résultats de l'exercice	24 085,47 €
Excédent/déficit antérieur reporté	6 051,48 €
Résultat de fonctionnement	30 136,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	25 200,00 €
Recettes	24 262,95 €
Résultats de l'exercice	-937,05 €
Excédent/déficit antérieur reporté	-24 262,95 €
Résultat d'investissement	-25 200,00 €

L'ENSEMBLE	
Dépenses	53 614,53 €
Recettes	76 762,95 €
Résultats de l'exercice	23 148,42 €
Excédent/déficit antérieur reporté	-18 211,47 €
Résultat de l'exercice	4 936,95 €

Après présentation du compte financier unique 2024 du budget annexe projet immobilier, Madame le Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Éric NÈGRE, 1er Adjoint, pour permettre à l'assemblée de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe projet immobilier :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget annexe projet immobilier, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

N°CM2025-04-10-10 - BUDGET PROJET IMMOBILIER – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2024 décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 30 136,95 €, au budget primitif 2025, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 30 136,95 €	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	25 200,00 €
	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	4 936,95 €

Délibération adoptée à l'**Unanimité**.

N°CM2025-04-10-11 - BUDGET PROJET IMMOBILIER – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2024 en fonctionnement et en investissement.

Le projet présenté s'équilibre :

- 51 400,00 € en section d'investissement
- 56 450,95 € en section de fonctionnement

Il se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2025
011- Charges à caractère général	20 000,95 €
023- Virement à la section investissement	26 200,00 €
66- Charges financières	10 250,00 €
Total dépenses FONCTIONNEMENT	56 450,95 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2025
75- Autres produits de gestion	51 514,00 €
77- Produits exceptionnels divers	
002- Résultat d'exploitation reporté	4 936,95 €
Total Recettes FONCTIONNEMENT	56 450,95 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2025
16- Emprunts et dettes assimilées	26 200,00 €
001- Déficit reporté	25 200,00 €
Total dépenses INVESTISSEMENT	51 400,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2025
021-Virement de la section fonctionnement	26 200,00 €
10- Immobilisations corporelles	25 200,00 €
Total recettes INVESTISSEMENT	51 400,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte financier unique 2024, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

De voter par chapitre le budget primitif 2025 du budget Projet immobilier/commerce, équilibré en dépenses et en recettes pour la section fonctionnement et équilibré en dépenses et en recettes pour la section d'investissement de la manière définie ci-dessus,

Délibération adoptée à l'**Unanimité**.

N°CM2025-04-10-12 - BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique.

Madame le Maire fait un récapitulatif du compte financier unique du budget annexe assainissement et fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	49 407,42 €
Recettes	66 856,55 €
Résultats de l'exercice	17 449,13 €
Excédent/déficit antérieur reporté	89 168,38 €
Résultat de fonctionnement	106 617,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	18 521,04 €
Recettes	31 464,52 €
Résultats de l'exercice	12 943,48 €
Excédent/déficit antérieur reporté	290 396,30 €
Résultat d'investissement	303 339,78 €

L'ENSEMBLE	
Dépenses	67 928,46 €
Recettes	98 321,17 €
Résultats de l'exercice	30 392,71 €
Excédent/déficit antérieur reporté	379 564,68 €
Résultat de l'exercice	409 957,39 €

Après présentation du compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement, Madame le Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Éric Nègre, 1er Adjoint, pour permettre à l'assemblée de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget annexe assainissement, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

N°CM2025-04-10-13 - BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2024 décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 106 617,51 € au budget primitif 2025, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 106 617,51 €	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	0,00 €
	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	106 617,51 €

Délibération adoptée à l'**Unanimité**.

N°CM2025-04-10-14 - BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2024 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le projet s'équilibre à :

- 167 617,51 € en section fonctionnement
- 334 804,30 € en section d'investissement.

Il se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2025
11- Charges à caractère général	35 000,00 €
042_ Opérations d'ordre de transfert entr	31 464,52 €
65- Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
66- Charges financières	16 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	83 152,99 €
Total dépenses FONCTIONNEMENT	167 617,51 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2025
70- vente de produits fabriqués	58 000,00 €
002- Excédent d'exploitation reporté	106 617,51 €
042-Opérations d'ordre	3 000,00 €
Total Recettes FONCTIONNEMENT	167 617,51 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2025
16- Emprunts et dettes assimilés	19 600,00 €
20- Frais d'études	
21- Immobilisations corporelles	280 739,78 €
040- Opérations d'ordre de transfert	34 464,52 €
001- Déficit reporté	0,00 €
Total dépenses INVESTISSEMENT	334 804,30 €

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2025
10222 FCTVA	0,00 €
1068-Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
13- subventions d'équipement reçues	0,00 €
040- opération d'ordre de transfert entre s	31 464,52 €
001- Solde d'exécution antérieur	303 339,78 €
Total recettes INVESTISSEMENT	334 804,30 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte financier unique 2024, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitre le budget primitif 2025 du budget eau et assainissement, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-dessus,
- **D'approuver** le programme des investissements 2025 et leurs financements.

Délibération adoptée à l'**Unanimité**.

La séance est levée à 20 h 30

Le secrétaire de séance,
Marie-Josée VEYRET

Le Maire,
Marie-José PELLET